

Charles, Paulin, Roger SAUBERT DE LARCY (1805 - 1882)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

M. Charles, Paulin, Roger SAUBERT DE LARCY

Né le 20/08/1805 à LE VIGAN (GARD - FRANCE)

Décédé le 06/10/1882 à PIERRELATTE (DRÔME - FRANCE)

MANDATS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE OU À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

02/03/1839 - 12/06/1842 : Hérault - Opposition légitimiste

09/07/1842 - 06/07/1846 : Hérault - Opposition légitimiste

23/04/1848 - 26/05/1849 : Gard - Droite légitimiste

13/05/1849 - 02/12/1851 : Gard - Droite légitimiste

08/02/1871 - 07/03/1876 : Gard - Union des Droites

MANDATS AU SÉNAT OU À LA CHAMBRE DES PAIRS

Sénateur : de 01/01/1877 à 01/01/1882

BIOGRAPHIE

Député de 1839 à 1846, représentant en 1848, 1849 et en 1871, ministre, sénateur de 1877 à 1882, né au Vigan (Gard) le 20 août 1805, mort à Pierrelatte (Drôme) le 6 octobre 1882, fils d'un sous-préfet de la Restauration, fit son droit après avoir terminé ses études classiques au collège Henri IV, fut reçu licencié en droit, et entra, dans la magistrature, en 1827, comme juge auditeur. Substitut du procureur du roi à Alais en 1829, il donna sa démission à la révolution de 1830, et rentra au barreau. Activement mêlé à la politique, plaidant avec talent dans les procès qui en relevaient, il manifesta, dans une brochure intitulée la Révolution et la France (1831), des opinions nettement légitimistes, fut élu en 1833 conseiller général du Gard, et, le 4 mars 1839, entra à la Chambre comme l'élu des royalistes du 2^e collège de l'Hérault. (Montpellier), avec 279 voix sur 554 votants, contre 275 à M. Viger. M. de Larcy siégea à droite, dans le petit groupe légitimiste, obtint sa réélection, le 9 juillet 1842, par 410 voix (753 votants, 841 inscrits), contre 339 à M. Bérard, et fit au ministère Guizot et à la politique du juste-milieu une guerre opiniâtre. S'étant rendu, en 1843, avec quatre de ses collègues, auprès du comte de Chambord, à Belgrave-Square, il partagea avec eux la flétrissure officielle insérée dans l'Adresse (janvier 1844), et, ayant donné sa démission de député pour en appeler au jugement de ses électeurs, fut réélu, le 2 mars suivant, par 397 voix (793 votants), contre 385 à M. Reynaud, maire de Montpellier. Il se prononça, en 1845, contre l'indemnité Pritchard. L'administration reçut l'ordre de combattre énergiquement la réélection de M. de Larcy, qui échoua, le 1^{er} août 1846, avec 325 voix contre 627 à M. Reynaud, élu. En revanche, une élection partielle, qui eut lieu le 24 février 1848 à Montpellier, donna, au premier tour de scrutin, la majorité à M. de Larcy; mais on apprit que la République venait d'être, le jour même, proclamée à Paris, et ce scrutin resta sans effet. M. de Larcy se représenta, le 23 avril suivant, comme candidat à

l'Assemblée constituante, avec une profession de foi où « il acceptait la République à titre d'expérience » ; il fut élu à la fois par l'Hérault et par le Gard, opta pour ce dernier département qui l'avait nommé, le 4^e sur 10, par 53,491 voix (103,556 votants, 116,415 inscrits), parut plusieurs fois à la tribune et vota constamment avec la droite monarchiste : contre le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition du remplacement militaire, contre le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Rateau, contre l'amnistie générale, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, etc. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du Gard à l'Assemblée législative, le 3^e sur 8, avec 50,808 voix sur 91,741 votants et 121,533 inscrits, M. de Larcy continua de suivre la même politique, combattit les institutions républicaines, se prononça pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, adopta dans son ensemble la loi restrictive du suffrage universel, après avoir tenté par un amendement d'en élargir les dispositions, et se déclara partisan de la révision de la Constitution, bien qu'il n'entendit pas servir la politique particulière de l'Élysée. Il protesta en effet contre le coup d'État du 2 décembre 1851, à la mairie du 10^e arrondissement, et rentra dans la vie privée sous l'Empire. Il fit cependant quelques tentatives inutiles pour revenir au Corps législatif : le 21 août 1864, il obtint, comme indépendant, dans la 3^e circonscription du Gard, 8,093 voix contre 12,845 à M. Fabre élu (il s'agissait de remplacer M. de Robiac, décédé), et, le 2 avril 1868, (M. Fabre ayant été nommé procureur général), 4,443 voix, contre 13,927 à M. Dumas, élu, et 4,391 à M. Cazot. Une réunion privée, qu'il tint chez lui, à Alais, pendant la période électorale, lui valut une condamnation à l'amende. Après la chute de l'Empire, M. de Larcy fut élu, le 8 février 1871, représentant du Gard à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 9, par 52,603 voix (95,143 votants, 137,326 inscrits). Dès le 19 février, il fut appelé par M. Thiers à prendre le portefeuille des Travaux publics dans le ministère dit de « conciliation » qui fonctionna à Versailles pendant l'insurrection communaliste. M. de Larcy, qui représentait dans ce ministère la droite légitimiste, essaya de mettre le chef du pouvoir exécutif d'accord avec la majorité monarchiste de l'assemblée, avec laquelle il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant, etc. Mais, craignant de ne point parvenir à son but, il donna une première fois sa démission de ministre, le 28 août 1871, lors de la discussion de la proposition Rivet. Il consentit à la reprendre sur les instances de M. Thiers, qui fit appel à son « dévouement aux idées conservatrices et libérales » (2 septembre), mais il la remit définitivement le 30 novembre 1872, après l'insuccès définitif des démarches des délégués de la droite réclamant du président de la République une orientation gouvernementale conforme à leurs vues. M. de Larcy reprit alors sa place à droite, présida la réunion des Réservoirs, fut nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, prit une part active au renversement de Thiers dans la journée du 24 mai 1873, et fut un des fermes soutiens du « gouvernement de combat ». Lorsque les tentatives de restauration monarchique eurent échoué, M. de Larcy parla et vota pour le septennat (19 novembre 1873). Puis, dans le remaniement ministériel du 26 du même mois, il fut chargé à nouveau du ministère des Travaux publics : il s'associa en cette qualité à tous les actes du cabinet de Broglie jusqu'à sa chute (mai 1874). M. de Larcy repoussa les amendements Périer, Maleville, Wallon, et se prononça contre la Constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Lors de l'élection des sénateurs à vie par l'Assemblée nationale, il fut porté candidat par une fraction de la droite, mais sans succès. Il échoua de même dans le département du Gard, aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, avec 196 voix sur 430 votants ; mais il fut élu sénateur inamovible le 4 décembre 1877, en remplacement de M. de Franclieu, décédé, par 146 voix sur 280 votants. M. de Larcy appartient à l'extrême droite de la Chambre haute, se signala encore en maintes circonstances par la vivacité de ses interruptions, et vota contre l'article 7, contre l'application des lois aux congrégations, etc. On a de lui, outre de nombreux articles insérés principalement dans le Correspondant et dans la Gazette de France, quelques travaux historiques, entre autres : Des vicissitudes politiques de la France (1860); Louis XVI et les États-Généraux (1868).

Biographie extraite du dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889 (A.Robert et G.Cougny)